

Communiqué de Presse

Casablanca annonce son plan d'action estival 2024

Casablanca, le 21 juin 2024 ... Dans le cadre du lancement de la saison estivale 2024, la Commune de Casablanca annonce la mise en œuvre d'un plan d'action intégré pour un été propre et animé à Casablanca.

Ce plan prévoit l'animation des principales places publiques de la ville, l'entretien de leur propreté et la mise à disposition des infrastructures nécessaires le long des plages de la ville, et ce afin de satisfaire les besoins diversifiés de toutes les tranches d'âge. Ainsi, un programme varié d'animations artistiques, sportives et de loisirs a été établi.

Gestion des plages

À partir du 1er juillet et durant toute la période estivale, les plages de Lalla Meryem et Aïn Diab seront équipées de diverses installations récréatives et sportives, affichant l'identité visuelle Casa Plage, renforçant ainsi l'attractivité touristique de la ville à l'image des grandes métropoles.

Ces équipements incluent des espaces pour les sports de plage, des scènes pour des spectacles gratuits, des zones pour des concours ouverts, et des espaces divers pour les enfants.

Ces plages sont également équipées de transats, de parasols, de chaises et de tables disponibles à la location sur les espaces représentant les 20 % de la surface de sable accessible, conformément aux dispositions nationales relatives à la gestion des plages.

80 % de la surface de sable sont dédiés à la baignade libre, sans frais.

A cet effet, la commune de Casablanca invite les estivants à prendre attache avec les autorités et les agents de la force publique présents sur place en cas de demande de frais ou d'obligation d'utilisation des équipements loués.

Animations culturelles et artistiques

En partenariat avec les différents intervenants de la ville de Casablanca, un programme d'animations culturelles et artistiques a été élaboré, débutant dès le week-end prochain.

Ce programme comprend des spectacles et des performances artistiques sur la promenade de la mosquée Hassan II, ainsi que dans les places publiques telles que la place Mohammed V, la place Rachidi, la place des Nations Unies, le parc de la Ligue arabe, la place du Vélodrome, la place Bechar LKhair, la place de l'ancienne mosquée de Aïn Chock, la place El Wahda alarabia, la place Anwal, la place Garage Allal, et le Parc Jnane El Louz, en plus des diverses activités de proximité organisées directement par les seize arrondissements.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le programme sur les plateformes numériques de wecasablanca.

Un dispositif renforcé de la propreté de la ville

Aussi et afin de garantir la propreté des places publiques, des parcs et des plages, la commune de Casablanca, en collaboration avec ses partenaires, a renforcé son dispositif de nettoyage. Ce programme de propreté comprend plusieurs mesures et actions renforcées visant à maintenir la ville

propre pendant la saison estivale, marquée par un afflux de visiteurs et une forte mobilité des casablançais, tant le jour sur les plages que la nuit dans les places publiques, parcs et promenades.

Le nombre total d'agents de propreté mobilisés sur l'ensemble du territoire communal a été augmenté à environ 6 000 agents, avec l'affectation de 100 agents dédiés au nettoyage des plages d'aïn diab et l'ajout de 100 poubelles supplémentaires tout au long des promenades, en plus des cribleuses et équipements de collecte et de nettoyage des déchets sur les plages.

Nous remercions les casablançais pour leur vigilance en signalant via les réseaux sociaux les cas d'accumulations de déchets, et nous annonçons le lancement d'un programme de sensibilisation tout au long de l'été, en partenariat avec les associations et les institutions souhaitant organiser des actions de sensibilisation sur les bienfaits de la propreté pour l'environnement urbain.

Rappel des dispositions en vigueur

Par la même, nous encourageons toutes les associations et organisations environnementales souhaitant contribuer à cette mission et désirant organiser des activités temporaires de sensibilisation à soumettre leurs demandes d'occupation temporaire aux autorités locales, conformément aux dispositions en vigueur, et ce afin de structurer ces actions et garantir une participation large et inclusive.

Cette procédure régulière inclut bien entendu l'occupation temporaire de l'espace public, y compris les plages.

Nous rappelons que toute occupation en dehors de cette procédure est illégale et constitue une entrave au programme mis en place par le comité de pilotage constitué des collectivités territoriales et des autorités locales, visant à garantir la sécurité des estivants et des citoyens durant la période estivale et au-delà.

La commune de Casablanca s'engage à offrir aux casablançais un été propre et animé.